



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 13 février 2025

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du code général des collectivités territoriales « *La liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la mairie et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe.* »

PARTENARIATS EXTERIEURS ET COHESION

- 1 - Approbation de l'avenant n°1 au Contrat de Développement Département-Ville (C.D.D.V) pour la période 2024-2026
- 2 - Approbation de la convention de versement de subvention accordée par la Métropole du Grand Paris (M.G.P) au titre du « fonds énergies métropolitain »
- 3 - Communication du rapport d'activités relatif à l'égalité entre les femmes et les hommes au sein de la commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2024
- 4 - Approbation des conventions avec l'Education Nationale et la Ville pour l'organisation de l'enseignement de la natation et des activités physiques et sportives dans le cadre des enseignements réguliers à taux minimum d'encadrement

EDUCATION

- 5 - Approbation de la convention entre la Ville et l'Education Nationale dans le cadre du projet Notre Ecole Faisons La Ensemble (N.E.F.L.E) des écoles maternelles Jean Jaurès et Sonia Delaunay
- 6 - Approbation de la convention entre la Ville et les établissements scolaires du second degré relative au dispositif d'accueil de collégiens et lycéens exclus temporairement

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET CADRE DE VIE

- 7 - Communication du rapport d'activités relatif au développement durable du syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (S.I.A.A.P) pour l'année 2023
- 8 - Communication du rapport d'activités du Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour les Energies et les Réseaux de Communication (S.I.P.P.E.R.E.C) pour l'année 2023
- 9 - Communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2023
- 10 - Communication du rapport annuel d'activités de la régie autonome en charge de la gestion du parking municipal du centre-ville pour l'exercice 2023
- 11 - Communication du rapport sur le développement durable au sein de la Commune de Villeneuve-la-Garenne pour l'année 2024
- 12 - Approbation et signature d'une convention tripartite entre l'entreprise SIRIUS immobilier, la Ville et le syndicat mixte autolib' velib' portant sur l'implantation d'une station velib' dans la zone d'activité des Chanteraines
- 13 - Approbation du règlement et du montant des récompenses dans le cadre du concours communal balcons et jardins fleuris
- 14 - Acquisition par la Ville des parcelles anciennement F 351 et F 360 devenues F 387 et F 382 sis 69 et 73 avenue Jean Moulin à Villeneuve-la Garenne appartenant à la S.E.M QUODAM
- 15 - Approbation du contrat d'acquisition par la commune de Villeneuve-la-Garenne du bateau stationnaire « Jade » situé au 257 quai d'Asnières à Villeneuve-la-Garenne
- 16 - Approbation de la suppression de la servitude de passage au profit de la Ville et de la rétrocession de la future placette sise boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne

17 - Bilan annuel des cessions et des acquisitions immobilières réalisées par la Ville pour l'année 2024

SECURITES JURIDIQUES

18 - Approbation de la « Convention Territoriale Globale » (C.T.G) avec la Caisse des Allocations Familiales (CAF)

19 - Approbation et signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) de Villeneuve-la-Garenne

20 - Approbation d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation et la gestion d'un distributeur automatique de denrées alimentaires

FINANCES

21 - Autorisation de la prise de participation de la ville d'Asnières-sur-Seine dans la société publique locale (S.P.L) Seine Park et approbation des modifications des statuts et du pacte d'actionnaires de la S.P.L Seine Park

22 - Débat d'orientation budgétaire 2025 pour le budget principal de la Ville

Fait à Villeneuve-la-Garenne, le **21 FEV. 2025**



Pascal PELAIN

**Maire de Villeneuve-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France
Conseiller délégué de la Métropole du Grand Paris**

Délais et voies de recours :

Le destinataire d'une décision qui désire la contester peut saisir le tribunal administratif de Cergy-Pontoise d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à partir de la publication de cette décision